



COMMUNIQUÉ

CESSION D'UNE PARTICIPATION DE 40% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PROUDHON À GINKGO PARTICIPATION II

Private Equity Private Clients Droit fiscal Corporate - M&A | 11/10/16 | Xavier Rohmer Jérôme Therond



E N E R G I E

Le cabinet August Debouzy a conseillé les associés de la société Proudhon dans le cadre de la cession d'une participation minoritaire de son capital à GinkGo Participation II dont le groupe est spécialisé dans la dépollution de sites en Europe.

Créée en 2005, la société Proudhon porte un projet de redéveloppement d'un terrain en Seine-Saint-Denis relatif à une programmation incluant une surface de plancher de 31.000m².

Pour cette opération, l'équipe d'August & Debouzy était composée de Xavier Rohmer (associé), Jérôme Therond (counsel), et Clara Ferrari (Senior).

Ginkgo était représenté de son côté par le cabinet Lefevre Pelletier & associés (Stéphane Erard et Sidonie Fraiche, associés).
